ANNEXE I

Fiche-action n° 75 (2020 + 6)

COMMUNE DE : HUY
N° de compte (Iban) :
Coordinateur PCDN commune :
Ville de huy, service environnement (environnement@huy.be)
Agent PCDN FRW :

FICHE ACTION PCDN / ~~FICHE ACTION PCDN-MAYA (biffer la mention inutile)~~

Titre : Mise à disposition de deux potagers urbains pour le citoyen

Thème : agriculture urbaine
Milieu : deux terrains communaux situés en ville (rue des vignes et rue des remparts)
Groupe de travail : le citoyen et les services communaux

Objectif(s) : Ce projet d'agriculture urbaine a pour principal objectif de renforcer le maillage écologique et le tissu social au niveau urbain. En effet, ces deux surfaces seront aménagées et cultivées de façon durable. L'objectif sera donc double, renforcer le réseau écologique en intégrant différentes structures (c.a.d. haie, plantes mellifères, hôtel à insectes, carrés potagers en agriculture biologique …) et la cohésion sociale au sein des quartiers concernés.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau du réseau écologique / au niveau des pollinisateurs :
- La stratégie culturale adoptée dans le cadre de ce projet sera de type agroécologique. Toute solution phytopharmaceutique lourde sera donc interdite et l'ensemble des structures implantées viseront à promouvoir la biodiversité.
- L'implantation d'essences feuillues et de plantes à fleur à caractère mellifère important permettra de favoriser le développement d'insectes pollinisateur.
- Ce projet pourra également faire office de support pédagogique.

Intérêt/efficacité de l'action au niveau de la sensibilisation :
Ce projet permettra d'améliorer la cohésion sociale des quartiers concernés tout en faisant office de modèle pour d'éventuels projets futurs. Comme susmentionné, ces potagers pourront faire office de support pédagogique dans le cadre d'éventuelle journée de sensibilisation à l'environnement ou tout autres événements en lien avec cette thématique.

Partenaires et engagement (qui s'investit dans le projet et comment ?) :
Dans le cadre de ce projet, les services communaux s'occuperont de l'aménagement des parcelles et les citoyens de l'entretien/l'exploitation de celles-ci.

Public(s) cible(s) :
Les citoyens de la ville de Huy

Contenu (quelles sont les étapes pour la réalisation de ce projet ?) :
1) Deux actions seront menées en parallèle :
   a) promotion du projet auprès du citoyen
   b) aménagement des terrains par les services communaux

2) Mise en place d'une charte définissant les règles à respecter pour acquérir un espace de culture

3) Prise de possession des carrés potagers par les citoyens ayant manifesté leurs intérêts et signé la charte prouvant leurs accords d'adopter la philosophie intrinsèque au projet.

4) Suivi du projet par les services communaux compétent en plus d'une réflexion sur des projets annexes et des pistes d'amélioration

Calendrier de réalisation de l'action :
2020-2021

Canaux de promotion de l'action (moyens utilisés ?)
- Huy Mag
- Site internet
- Les comités de quartier

Estimation budgétaire détaillée
Calcul des coûts :

Coût total du projet :

⇨ 448,15 (plantations) + 763,06 (terreau) + 1682,53 (bois) + 605 (irrigation)= 3498,74 TTC

1) Bois pour la réalisation de 20 carrés potagers :

⇨ Total TTC = 1682,53 euros

Autre financement :

- Ville de Huy : utilisation de terre permettant un nivellement du sol, matériaux de récupération pour la construction de bancs, de nichoirs, d'hôtels à insectes + fonds disponibles pour les actions en faveur de l'environnement pour le coût associé à l'achat de terreau

1) Subside semaine de l'arbre F3 ou F2 pour financer les plantations

a) Achat d'arbres et petits fruitiers :

⇨ Total TTC = 448,15 euros

2) Budget de la commune « actions en faveur de l'environnement »

b) Transport et achat de Terreau :

Terreau Horticole avec 10% d'argile et transport sur les lieux du chantier (13 m^3)

⇨ Total TTC = 763,06 euros

c) Irrigation :

Achat de deux contenants d'un mètre cube chacun

⇨ Total TTC = 605 euros

Localisation du projet :

Rue des vignes :

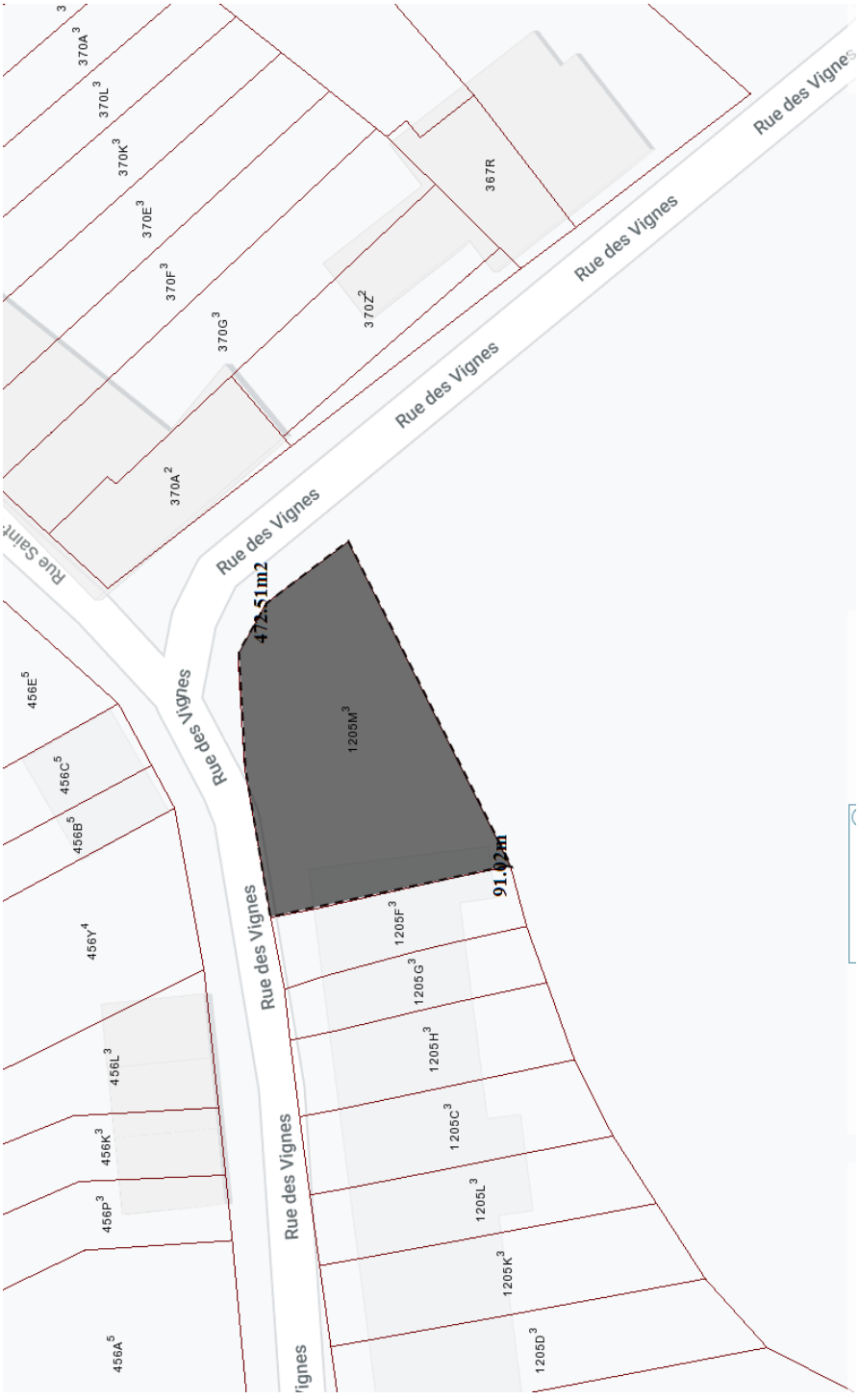

Figure 1: surface totale disponible

Rue des Remparts :

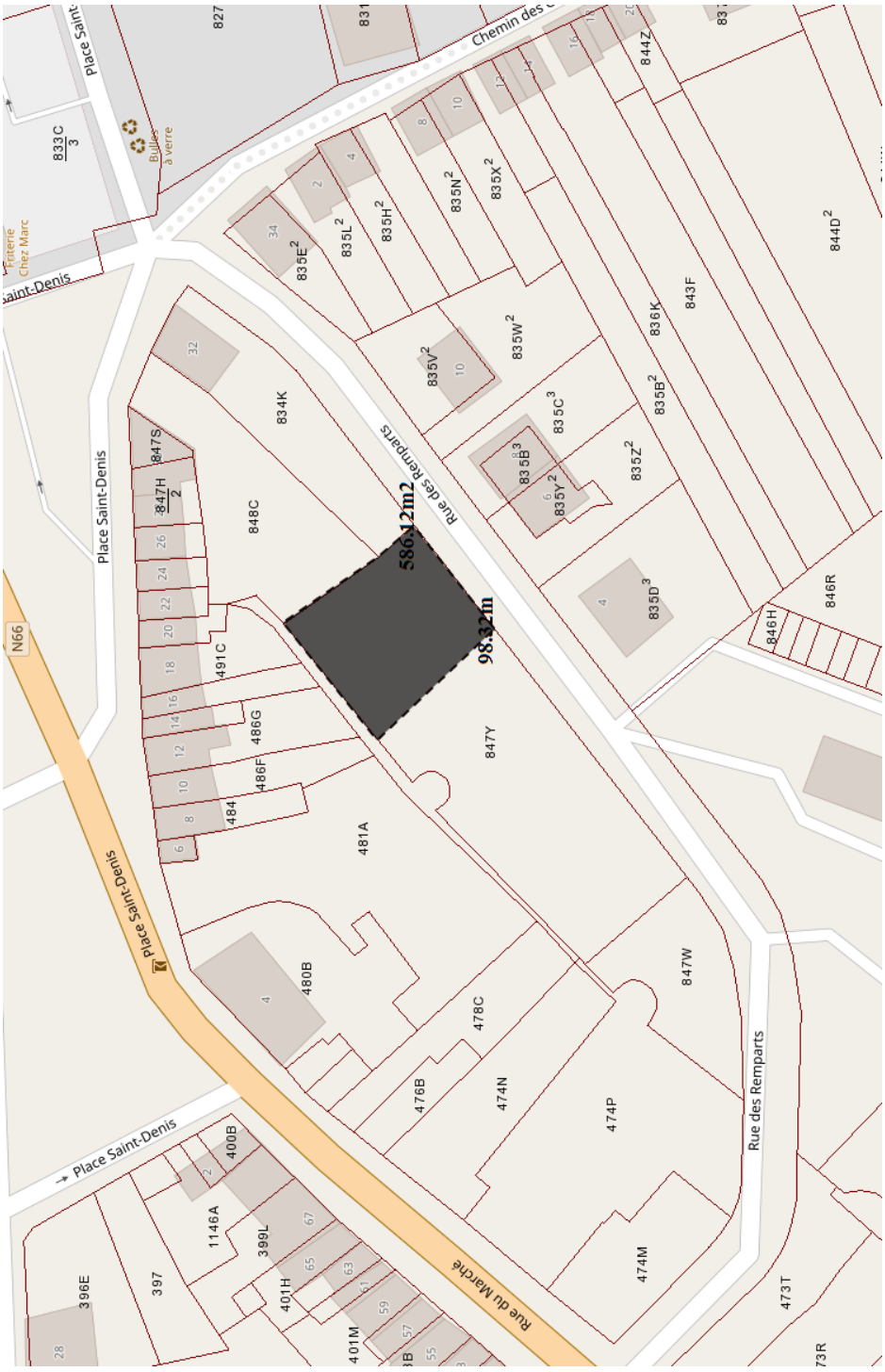

Figure 2 : surface totale disponible